

ECO BUSINESS

PME - TPE - STARTUP

19 Mai 2025025

www.lodj.ma



ÉCOUTER
CE NUMÉRO EN
DÉBAT-PODCAST

BRAVO: UN DÉCRET QUI FERA DATE POUR LA TPME MAROCAINE

REALLY GREAT SITE

REALLY GREAT SITE

Entrepreneuriat : Tamwilcom lance un programme gouvernemental soutenu par la BAD

**La CGEM lance « Le Carrefour de la TPME »
Maroc : Près de 20 000 Entreprises Créées en Deux Mois**

SCAN ME



SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'OPINION DES JEUNES

POLITIQUE, ÉCONOMIE, SANTÉ, SPORT, CULTURE, LIFESTYLE, DIGITAL, AUTO-MOTO, ÉMISSIONS WEB TV, PODCASTS, REPORTAGES, CONFÉRENCES, CHRONIQUES VIDÉOS...



TOUTE L'INFORMATION À L'ORDRE DU JOUR ET EN CONTINU

www.lodj.ma



SCAN ME!

@lodjmaroc



ÉDITO : QUAND CELA BOUGE DANS LE BON SENS, NOUS SOMMES LES PREMIERS À LE RECONNAÎTRE

ÉCONOMIE / TPME : BRAVO : UN DÉCRET QUI FERA DATE POUR LA TPME MAROCAINE

ENTREPRENEURIAT : TAMWILCOM LANCE UN PROGRAMME GOUVERNEMENTAL SOUTENU PAR LA BAD

LA CGEM LANCE "LE CARREFOUR DE LA TPME"

MAROC : PRÈS DE 20 000 ENTREPRISES CRÉÉES EN DEUX MOIS

LE MAROC TRACE SA VOIE BLEUE : CAP SUR SI PORTS 2026 À EL JADIDA

L'ÉMERGENCE DES OPC : VERS UNE DÉMOCRATISATION DES PLACEMENTS IMMOBILIERS

PAIEMENT ÉLECTRONIQUE : LE MAROC MET FIN À L'ÈRE DU MONOPOLE DU CMI

DONNÉES BANCAIRES : LA DÉFENSE NATIONALE TIRE LA SONNETTE D'ALARME

PARUTION DU LIVRE "MAROC 2040 : REMPLACÉS, AUGMENTÉS OU OUBLIÉS ?"

CESE : LA PETITE ET MOYENNE AGRICULTURE FAMILIALE

LE MYTHE DE LA CLASSE MOYENNE RURALE : UNE PROMESSE SANS POLITIQUE ?

DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS POUR L'IRRIGATION, MAIS DES DÉFIS PERSISTANTS POUR LES ZONES BOUR AGRICULTURE FAMILIALE : LA GRANDE OUBLIÉE DE LA STRATÉGIE GÉNÉRATION GREEN

LE FONCIER : TALON D'ACHILLE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE AU MAROC

ECO BUSINESS
PME - TPE - STARTUP

L'ODJ
L'OPINION DES JEUNES

الرسالة
ARRISSALA. SA

Imprimerie Arrissala

ECO BUSINESS DU 19 MAI 2025

DIRECTEUR DE PUBLICATION : ADNANE BENCHAKROUN

MAQUETTES / QUOTIDIENS 7DAYS : RIM KHAIROUN

WEBDESIGNER / COUVERTURE : NADA DAHANE

DIRECTION DIGITALE & MÉDIA : MOHAMED AIT BELLAHCEN

L'ODJ Média - Groupe de presse Arrissala SA

Retrouver tous nos anciens numéros sur : www.pressplus.ma



Quand cela bouge dans le bon sens, nous sommes les premiers à le reconnaître

Chez L'ODJ Média, nous n'avons jamais caché notre exigence envers les politiques publiques.

Nous savons qu'un pays ne se développe pas sur des slogans, mais sur des actes concrets. Et justement, quand un décret, une initiative ou une réforme avance dans le bon sens – celui de l'efficacité, de l'équité et de l'impact – il est de notre responsabilité, non seulement de l'analyser, mais aussi de le saluer.

Aujourd'hui, nous disons bravo.

Un décret vient d'être publié au Maroc, promettant jusqu'à 30 % de prime à l'investissement pour les Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) qui osent s'installer dans les régions prioritaires et créer de l'emploi stable. Ce n'est pas un gadget fiscal.

C'est un levier stratégique, une reconnaissance officielle que le développement économique ne peut plus rester concentré dans les grands centres urbains, et que la valeur se crée aussi – et surtout – là où on ne l'attend pas.

Ce geste n'arrive pas seul. Il s'inscrit dans un momentum plus large où la CGEM, Tamwilcom et la BAD semblent jouer la même partition : celle d'une mobilisation coordonnée autour des TPME, colonne vertébrale de notre économie, souvent invisibles, parfois étouffées, mais toujours résilientes.



Le Carrefour de la TPME, organisé par la CGEM à Bouskoura, en est une parfaite illustration. Loin des grandes messes institutionnelles, cette journée a donné la parole à ceux qui agissent : entrepreneurs de terrain, innovateurs discrets, femmes et hommes de défis. Des masterclass concrètes sur le financement et l'intelligence artificielle ont rappelé que la transformation numérique et l'accès au crédit ne sont plus des luxes, mais des impératifs vitaux pour la survie et la croissance de nos petites structures.

Et puis il y a Tamwilcom, le bras financier de l'État, qui prépare – avec le soutien actif de la Banque Africaine de Développement – le lancement du programme PAFE-EMPLOI. Ce n'est pas une énième promesse. C'est une tentative sérieuse de concilier les ambitions économiques avec les besoins sociaux, en créant un pont entre le monde bancaire, les jeunes entrepreneurs et les territoires en mal de dynamisme.

Oui, nous le disons haut et fort : quand cela bouge dans le bon sens, L'ODJ Média est le premier à le reconnaître. Non par complaisance, mais par cohérence éditoriale. Il ne suffit pas de dénoncer les retards ou les impasses ; il faut aussi encourager ce qui marche, amplifier les signaux positifs et stimuler l'élan collectif.

Ce décret est perfectible, comme toute réforme. Mais il a le mérite d'exister, d'être clair, orienté vers l'impact, et soutenu par des acteurs crédibles. À nous, médias, société civile, élus locaux et entrepreneurs, d'en faire un levier de changement concret, pas un texte oublié au Bulletin Officiel.

L'histoire des TPME marocaines est encore à écrire. Ce décret pourrait bien en être le premier chapitre fondateur.



Bravo : Un décret qui fera date pour la TPME marocaine

Trois leviers pour transformer les petites entreprises en piliers de la croissance

Le Maroc vient de franchir un pas décisif en faveur de son tissu économique le plus fragile et le plus dynamique à la fois : les très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). En adoptant un décret structurant dédié à leur soutien, le gouvernement initie un tournant stratégique qui pourrait bien redéfinir les contours du développement territorial, de l'investissement productif et de la création d'emplois stables.

Ce dispositif de soutien spécifique repose sur une logique d'incitation ciblée, à travers trois primes cumulables : une prime à la création d'emplois, une prime territoriale et une prime liée aux activités prioritaires. Ensemble, elles peuvent atteindre jusqu'à 30 % de l'investissement primable, un soutien significatif pour des entreprises souvent exclues des dispositifs lourds et complexes de la politique industrielle.

Concrètement, les entreprises concernées sont celles dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 200 millions de dirhams, et dont le capital reste indépendant des grandes entreprises ou entités publiques. Pour être éligibles, elles doivent investir au moins un million de dirhams, créer des emplois marocains stables, et réaliser leurs projets dans des secteurs et régions prioritaires définis par arrêtés. La transparence et la traçabilité sont garanties par une convention d'investissement, et c'est le Centre Régional d'Investissement (CRI) qui pilote l'instruction, le suivi et le déboursement des aides.

Ce décret marque également une rupture méthodologique : la logique de "premier arrivé, premier servi" est assumée pour encourager la réactivité, et le soutien est désormais plutôt dirigé vers les régions moins favorisées à travers une prime territoriale renforcée. L'innovation du dispositif réside aussi dans son ouverture aux entreprises nouvellement créées, qui pourront candidater sans avoir encore généré de chiffre d'affaires – une aubaine pour les jeunes porteurs de projets.

Mais cette ambition suscite aussi des attentes : les plafonds fixés, notamment pour le foncier ou certaines dépenses, pourront limiter l'accès de certains secteurs à forte intensité capitalistique.

Par ailleurs, le défi administratif (dépôt numérique, contrôles contractuels, justifications d'embauches) exigera une montée en compétence rapide des CRI et un accompagnement renforcé des TPME.

Reste que ce décret inscrit dans la charte nationale de l'investissement, adopté dans la foulée de la réforme des CRI, donne enfin un signal fort aux petits entrepreneurs marocains : leur place dans l'économie n'est plus accessoire, mais centrale.

Encore faudra-t-il que ce texte ne reste pas lettre morte, et que l'État mobilise les moyens humains et financiers nécessaires pour traduire cette promesse en réalité.





Un décret historique pour les très petites, petites et moyennes entreprises

OBJECTIF DU DÉCRET

Stimuler l'investissement productivité des TPME marocaines par un soutien financier cumulables de l'Etat.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?



Toute entreprise marocaine connaît'émiréin 1 et 10 à 200 million inrum de dirhams et projet d'investissement rantre 1 50 m é publics

CONDITIONS À REMPLIR

- ✓ Créer au moins 1.5 emplois stable par million de dirhams investis
- ✓ Investir dans une activité sectorisé dans la région
- ✓ Financer au moins 10% du projet sur fonds propres
- ✓ Ne pas bénéficier déjà d'un autre déposité d'investissement

* Plafond total : 30 % du montant d'investissement primable,

LES 3 PRIMES CUMULABLES

Type de prime	Condition	Taux
 Prime 3 la création d'emplois	Selon le ratio d'emplois stable	Selon la ratio de projet (zone B) 5 à 10%
 Prime territoriale	Selon la localisation du projet (Zone A)	Secondé du projet 10 à 15%
 Prime activités prioritaires	Si le projetivité stratégique par l'Etat	l'Etat 10 %

PROCÉDURE

- 1 Constitution d'un dossier électronique
- 2 Dépôt via le Centre Régional d'investissement (CRI)
- 3 Signature d'convention

BON À SAVOIR

- 1 Entreprises récemment créés peuvent bénéficier, même sans chiffre d'affaires.
- 1 En cas de non-réspecté des engagements, déboursés
- 1 L'altribution se fait sur un "premier privé de accès"

Entrepreneuriat : Tamwilcom lance un programme gouvernemental soutenu par la BAD



Afin d'accompagner la stratégie du Maroc en matière de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat, la Banque Africaine de Développement (BAD) est en train de finaliser un financement au profit du Gouvernement pour soutenir un Programme d'Appui et de Financement de l'Entrepreneuriat pour la Création d'Emploi (PAFE-EMPLOI). En tant que bras financier de l'Etat et acteur unique en matière de garantie institutionnelle publique, TAMWILCOM jouera un rôle important dans la mise en œuvre de ce programme à travers son offre de garantie et de cofinancement.

Le Programme PAFEE s'articule autour de 3 domaines de résultats :

Domaine 1 – Appui à l'accompagnement technique

Un dispositif d'Accompagnement technique à échelle et efficace : Il s'agit ici de s'appuyer sur le mécanisme de financement de l'accompagnement à l'entrepreneuriat via Tamwilcom et les CRIs en renforçant sa couverture mais aussi son mode opératoire, en lui permettant d'être davantage axé sur les résultats (contrat basé sur la performance). Il s'agit également de capturer les activités d'accompagnement réalisées par les Banques commerciales partenaires de Tamwilcom.

Domaine 2. Appui au financement d'un Entrepreneuriat inclusif et ayant un impact sur l'emploi formel :

L'appui du PAFE-Emploi à cette composante sera articulé sur 2 axes structurants :

2.1. Appui au financement de l'entrepreneuriat et des TPMEs :

L'objectif recherché est d'étendre la couverture des TPEs financés pour passer de 45 000/an en 2024 à 50 000 MTPMEs en 2026. Cet objectif est recherché à travers le déploiement des instruments de garantie et de co-financement de Tamwilcom en collaboration avec les Banques commerciales. Il s'agit également de les élargir la couverture de la garantie de Tamwilcom aux institutions de micro-finance, de prêt d'honneur ainsi qu'à Barid Bank.

Le PAFEE vise aussi à augmenter le nombre de femmes entrepreneurs financés par un mécanisme d'incitation à la performance via un don de l'initiative AFAWA de la BAD qui permettra de faciliter l'accès au financement pour les femmes (avec notamment la prise en charge d'une partie de l'auto-financement) couplé à un programme d'accompagnement adapté. Le programme pourra également appuyer les initiatives d'entrepreneuriat de la diaspora (MDM Tamwil).

2.2 Mise en place d'un mécanisme incitatif à l'investissement pro emploi dédié à la TPME.

Le PAFE Emploi appuiera également la mise en place de primes d'incitation à la création d'emplois qui cible la TPME tel que prévue dans le décret sur l'investissement de 2023. Le décret d'application concernant la charte TPME est prévue d'être annoncé au cours des prochaines semaines. L'ambition est de mettre en place le mécanisme incitatif à l'investissement pro emploi dédié à la TPME en 2025 et de faire bénéficier près de 10 000 TPMEs en 2026.

Entrepreneuriat : Tamwilcom lance un programme gouvernemental soutenu par la BAD

Domaine 3. Appui à la coordination, au suivi et aux innovations opérationnelles

3.1 Cadre de Gouvernance

Il s'agit aussi d'offrir un cadre de gouvernance et de coordination des acteurs. Il s'agit aussi d'un espace permettant une mise en œuvre holistique et l'intégration des différents instruments (financement, accompagnement, prime d'investissement) pour atteindre les résultats escomptés.

3.2 Mise en place d'un système de suivi de l'impact de services d'accompagnement et du financement sur le développement des entreprises et la création d'emplois

Actuellement, Tamwilcom reçoit des informations sur les déclarations faites par les TPME par rapport au nombre d'emplois qui seraient créés par leur projet d'investissement. Mais il n'y a pas un mécanisme systématique de vérification de ces déclarations ou de suivi pour analyser la pérennité des emplois créés. Une initiative ad-hoc avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est en cours pour estimer cet impact sur la base d'un échantillon de 50% des entreprises bénéficiaires de Tamwilcom. Ces estimations suggèrent que près de 85% des emplois déclarés ont effectivement été créés à une date donnée. Ainsi, une des activités critiques dans le cadre du projet, est la mise en place d'un système permettant aux différentes institutions d'évaluer ex ante et ex post l'impact sur l'emploi.

Le système serait basé sur les données administratives des programmes et de la CNSS, ainsi que sur des enquêtes auprès de bénéficiaires. Il permettra non seulement d'évaluer l'impact agrégé sur les créations nettes d'emplois, mais aussi la qualité de ces emplois et leur distribution au niveau des différentes entreprises par âge, taille, secteur économique, région par produits financiers, et caractéristiques des entrepreneurs/managers.

L'analyse des données permettra alors d'indiquer vers quels secteurs, filières ou catégorie d'entreprises, l'Etat pourrait orienter ses ressources concessionnelles pour optimiser son impact sur l'emploi.

A noter que le programme PAFE- Emploi est un projet de portée nationale qui couvrira l'ensemble des 12 régions du Maroc. En adoptant une perspective inclusive, le programme aura une couverture complète et inclura tous les bénéficiaires potentiels.

Le programme PAFE-Emploi cible plusieurs catégories de bénéficiaires, reflétant la diversité et la complexité du marché du travail marocain.

Les principaux bénéficiaires sont :

- Les porteurs de projets de création d'entreprises dans différents secteurs d'activité ;
- Les TPE y compris les auto-entrepreneurs du secteur informel

Cadre institutionnel de mise en œuvre

Le programme PAFE est ancré au sein de la Direction du Trésor et du financement Extérieur à travers sa division chargée du financement sectoriel avec l'implication de Tamwilcom ainsi que du ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques (MICEPP).

Les instances de Gouvernances du programme seront constituées au démarrage du programme avec une Unité de Gestion Opérationnelle (UGO) et d'un comité de pilotage (COFIL)

DÉCOUVREZ NOTRE WEB RADIO DÉDIÉE AUX MAROCAINS DU MONDE
ET PROFITEZ D'UNE EXPÉRIENCE UNIQUE OÙ QUE VOUS SOYEZ !

WEB RAD DES MAROCAINS DU MONDE

+750.000 AUDITEURS PAR MOIS



SCAN ME!



La CGEM lance « Le Carrefour de la TPME »

La Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) a donné le ton, ce jeudi 15 mai 2025 à Bouskoura, en inaugurant la première édition du Carrefour de la TPME, un rendez-vous inédit et ambitieux, placé sous le thème percutant : « Inspirer pour transformer ». Une journée entièrement dédiée aux Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises, véritable colonne vertébrale du tissu entrepreneurial marocain.

Tout au long de la matinée, le public a été captivé par des témoignages puissants de dirigeants qui ont fait de la résilience et de l'audace leurs alliés.

Deux masterclass pour passer à l'action: Clôturant cette édition sur une note pratique et résolument tournée vers l'avenir, deux ateliers ont été proposés. L'un sur les solutions de financement concrètes disponibles pour les TPME, l'autre sur l'intégration de l'intelligence artificielle dans leur stratégie de développement. Deux outils clés pour passer de l'intention à l'impact.

En lançant le Carrefour de la TPME, la CGEM pose les bases d'un rendez-vous régulier, fédérateur, et porteur de solutions, où inspiration rime avec action. Car au-delà des discours, c'est désormais sur le terrain que la transformation doit s'opérer

Maroc : Près de 20 000 Entreprises Créées en Deux Mois

Un climat propice à l'innovation et à la création

Maroc : Près de 20 000 Entreprises Créées en Deux Mois

Le Maroc affiche une vitalité entrepreneuriale impressionnante avec la création de près de 20 000 entreprises en seulement deux mois, selon l'OMPIC.

À fin février 2025, le Maroc a enregistré la création de près de 20 000 nouvelles entreprises, d'après les données de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC). Ce chiffre témoigne d'un élan entrepreneurial remarquable et d'une confiance renouvelée dans l'économie nationale.

Cette dynamique s'explique par plusieurs facteurs. Le gouvernement a mis en place des réformes pour faciliter l'accès au financement, simplifier les démarches administratives, et encourager l'innovation. De plus, l'amélioration des infrastructures et l'ouverture aux marchés internationaux ont créé un environnement propice à l'entrepreneuriat.

Les experts saluent ces chiffres comme le signe d'une économie en pleine croissance. "C'est une preuve de la résilience et de la créativité des entrepreneurs marocains", souligne un analyste économique. Les jeunes entrepreneurs, eux, expriment un optimisme prudent, espérant que cette tendance se maintiendra. Sur les réseaux sociaux, l'enthousiasme est palpable, avec des témoignages de réussite et des appels à poursuivre les efforts de soutien.

Le Maroc est-il en train de devenir un hub entrepreneurial en Afrique ? La création de tant d'entreprises en si peu de temps est prometteuse, mais des défis subsistent. La pérennité de ces nouvelles entreprises et leur capacité à innover seront cruciales pour maintenir cet élan. L'avenir entrepreneurial du Maroc semble radieux, mais il nécessitera des efforts continus pour soutenir cette croissance.

VOLAILLES MAROCAINES: RUMEURS DÉMENTIES

**EMBARGO CHINOIS INEXISTANT
AUCUNE EXPORTATION EN CHINE**

**LES DERNIERS CAS DE
MALADIE DE NEWCASTLE
DETECTÉS EN FÉVRIER 2024
ONT ÉTÉ MAÎTRISÉS.**

**LA STABILITÉ SANITAIRE
DU SECTEUR EST CONFIRMÉE**

Le Maroc trace sa voie bleue : cap sur SI PORTS 2026 à El Jadida

Le Maroc passe à la vitesse supérieure dans le secteur maritime. Du 5 au 7 février 2026, le Complexe Mohammed VI à El Jadida accueillera SI PORTS, le tout premier Salon International des Ports et de leur Écosystème. Une grande première qui positionne le Royaume au cœur de la connectivité logistique mondiale.

Organisé sous l'égide du Ministère de l'Équipement et de l'Eau par LINECO Event, ce rendez-vous inédit réunira plus de 300 exposants venus de quatre continents et 6 000 visiteurs professionnels. L'objectif ? Réinventer l'avenir portuaire autour de solutions concrètes et durables.

Cinq espaces thématiques structureront l'événement :

Pavillon institutionnel
Industrie portuaire
Exploitation portuaire
Recherche et universités
Musée des ports

Conférences stratégiques, ateliers techniques et débats d'experts rythmeront ces trois jours. On y parlera de ports intelligents, de routes maritimes alternatives, de logistique verte, et de coopération Sud-Sud renforcée.

« Nous voulons créer un carrefour d'innovation et d'échanges pour relever les défis de demain », explique l'organisateur Mohcine Berrada.

Pour le ministre Nizar Baraka, ce salon s'inscrit dans une dynamique nationale ambitieuse : faire du Maroc un hub maritime sur les deux façades, méditerranéenne et atlantique.

Mais SI PORTS, c'est aussi du concret : des rencontres B2B et B2G, des solutions technologiques innovantes, et une volonté affirmée de moderniser les infrastructures tout en intégrant les exigences environnementales.

SALON
INTERNATIONAL
PORTS
et de leur écosystème

Février 2026



Performance • Connectivité • Durabilité

19, rue Badr Assayab, 1er étage n°2 Gauthier • Tél : +212 661 146 478
e-mail : contact@siport.ma • Site web : www.siport.ma

Pourquoi maintenant ?

En lançant SI PORTS, le Maroc anticipe une mutation majeure du commerce maritime.

Alors que les chaînes logistiques mondiales se réorganisent, le Royaume veut capitaliser sur sa situation géographique stratégique et ses investissements portuaires massifs.

Tanger Med, Nador West Med, Dakhla Atlantique : autant de projets structurants qui appellent à une mise en réseau intelligente. SI PORTS se veut le catalyseur de cette transition, en réunissant tous les acteurs de la chaîne logistique pour partager des solutions adaptées, durables, et connectées aux enjeux globaux.

MÉDICAMENTS VERS UNE RÉFORME DU SYSTÈME DE FIXATION DES PRIX

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ S'ENGAGE
DANS UNE REFONTE DU MÉCANISME
DE FIXATION DES PRIX.

AVEC POUR OBJECTIF LA GARANTIE
D'UN MEILLEUR ACCÈS AUX TRAITEMENTS
TOUT EN ASSURANT LA VIABILITÉ
ÉCONOMIQUE DU SECTEUR
PHARMACEUTIQUE.

UNE RÉFORME ATTENDUE PAR LES DIVERS
ACTEURS ET QUI SUSCITE ESPOIR
ET INTERROGATIONS...



MAIS QUI EST NEZHA HAYAT SUCCÉDANT À MOHAMED BENCHAÂBOUN

Diplômée de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) de Paris, Nezha Hayat dispose d'une solide expérience dans le secteur financier, tant au niveau national qu'international. Avant sa nouvelle fonction, elle occupait depuis 2016 le poste de présidente de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC), où elle a supervisé la régulation des marchés financiers et accompagné des chantiers liés à la transparence et à la gouvernance.

Sa carrière a débuté en Espagne, dans le secteur de la finance d'entreprise, en tant que directrice du département Corporate finance au sein de la société de bourse Bravo y Garayalde, affiliée à Banco Inversión Marbella. En 1993, elle rejoint la Banque nationale de Paris (BNP) à Tanger, où elle prend en charge la clientèle privée internationale et la gestion de la succursale off-shore.

En 2007, elle est nommée membre du directoire de Société Générale Maroc, où elle dirige le pôle gestion privée et institutionnelle. Elle a également occupé des fonctions de représentation au sein d'instances du secteur, notamment en tant que présidente de la Commission bancaire de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), et administratrice à la Bourse de Casablanca (BVC).



LUTTE CONTRE LES FRAUDES AUX ASSURANCES

LES COMPAGNIES MAROCAINES RENFORCENT LEUR COORDINATION

- CRÉATION DE CELLULES ANTI-FRAUDE
- PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LES SUSPECTS
- SURVEILLANCE DES FRAUDES DANS
LES DOSSIERS DENTAIRES ET OCULAIRES





L'émergence des OPCI : vers une démocratisation des placements immobiliers

Noredidine TAHIRI

L'immobilier a toujours été une valeur refuge dans la culture économique marocaine. Posséder un bien, c'est sécuriser son avenir, générer des revenus, transmettre un patrimoine. Mais jusqu'ici, investir dans l'immobilier nécessitait un capital conséquent, une forte implication personnelle et une capacité à faire face à des contraintes de gestion parfois lourdes. Avec l'émergence des OPCI – Organismes de Placement Collectif Immobilier – une nouvelle solution voit le jour.

Inspirés de modèles internationaux éprouvés, les OPCI permettent désormais aux épargnants d'accéder à l'immobilier à travers un produit financier souple, diversifié et géré par des professionnels. Portés par un cadre réglementaire solide, ils ouvrent la voie à une démocratisation progressive de l'investissement immobilier au Maroc.

1. Investir dans l'immobilier autrement

Les OPCI sont des véhicules d'investissement collectifs, créés pour acquérir et gérer un patrimoine immobilier locatif. Concrètement, un OPCI collecte les fonds de nombreux investisseurs et les investit dans des actifs immobiliers tels que des bureaux, des centres commerciaux, ou encore des entrepôts logistiques.

Plutôt que d'acheter un bien en son nom, l'épargnant détient des parts d'un portefeuille d'immeubles. Il perçoit en retour des revenus proportionnels à sa participation, principalement sous forme de dividendes issus des loyers perçus.

Cette approche présente plusieurs avantages :

Elle élimine les contraintes de l'achat immobilier classique : pas de recherche de bien, pas de gestion locative, pas de travaux.

Elle permet à l'épargnant de bénéficier d'un savoir-faire professionnel, avec une gestion optimisée du portefeuille immobilier par des spécialistes agréés.

2. Une épargne souple, liquide et diversifiée

L'un des atouts majeurs des OPCI est leur accessibilité financière. Il est possible d'y investir avec quelques milliers de dirhams, bien loin des sommes nécessaires pour acquérir un bien immobilier. Cela permet à un plus grand nombre de Marocains d'envisager une exposition au marché immobilier, même avec une épargne modeste.

Autre atout : la diversification. En investissant dans un OPCI, l'épargnant devient copropriétaire indirect d'un portefeuille varié de biens situés dans différentes villes et appartenant à des secteurs économiques variés. Cette diversification géographique et sectorielle atténue les risques liés à la vacance locative, à la baisse de valeur dans une zone particulière ou à la conjoncture de certains segments (par exemple : les bureaux ou les commerces).

Enfin, les OPCI présentent une liquidité améliorée. Contrairement à un bien immobilier qu'il peut être long et difficile de vendre, les parts d'un OPCI peuvent être rachetées (selon des conditions précises) auprès de l'OPCI lui-même, permettant à l'épargnant de récupérer son capital si nécessaire.

3. Un cadre sécurisé au Maroc

Le développement des OPCI au Maroc repose sur un cadre réglementaire strict, moderne et rassurant, mis en place dès 2016. En outre, l'AMMC (Autorité Marocaine du Marché des Capitaux) joue un rôle central dans l'agrément des OPCI et des sociétés qui les gèrent, tout en assurant un suivi régulier du respect des règles.

L'émergence des OPCl : vers une démocratisation des placements immobiliers

Chaque OPCl doit respecter des exigences précises :

Le patrimoine immobilier doit représenter au moins 60 % des actifs, les autres pouvant être des liquidités ou des valeurs mobilières.

Les actifs doivent être évalués régulièrement par des experts indépendants agréés par l'Etat.

La gouvernance est encadrée avec des obligations de transparence, de contrôle et de séparation entre les fonctions de gestion et de conservation.

Ce dispositif garantit que l'épargne des investisseurs est protégée dans un cadre professionnel et réglementé, en conformité avec les meilleures pratiques internationales.

4. Des performances attractives dans le contexte actuel

Alors que les taux de rémunération des comptes d'épargne ou des dépôts à terme sont historiquement bas, les OPCl apparaissent comme une alternative intéressante pour les épargnants à la recherche de rendement régulier et de stabilité.

Les revenus proviennent principalement des loyers perçus sur les biens détenus, redistribués sous forme de dividendes. À cela s'ajoute la valorisation progressive du portefeuille, liée à l'appréciation des actifs immobiliers, qui peut générer une plus-value à la revente des parts.

Ainsi, les OPCl offrent une forme de performance hybride :

Rendement locatif stable, qui peut représenter plusieurs points de pourcentage par an.

Valorisation patrimoniale à moyen/long terme, qui dépend de la qualité de la gestion et de la conjoncture immobilière.

Ils s'adressent donc à des épargnants qui souhaitent allier sécurité, rendement potentiel et diversification, sans s'exposer aux aléas des marchés financiers purs.

5. Un mouvement vers la démocratisation au Maroc

Depuis la création du premier OPCl marocain en 2019, cette activité connaît une croissance soutenue. À fin juin 2024, 60 OPCl ont été agréés, avec un actif net global de près de 97 milliards de dirhams. Le secteur a d'abord été porté par les investisseurs institutionnels (assureurs, caisses de retraite, mutuelles).

Toutefois, l'ouverture aux particuliers s'inscrit dans le sens de l'histoire du développement des OPCl. Elle permettra à des milliers de Marocains d'accéder à une forme d'épargne immobilière encadrée, jusque-là inaccessible.

L'émergence des OPCl représente ainsi une opportunité inédite pour moderniser l'épargne nationale, tout en canalisant les flux vers l'économie réelle à travers l'immobilier professionnel.

Les OPCl incarnent une nouvelle génération d'outils d'épargne, à la croisée de l'immobilier et de la finance. Pour les Marocains désireux d'investir dans la pierre sans contraintes, ils offrent une solution concrète, accessible, encadrée et performante.

À l'heure où la diversification patrimoniale devient essentielle, les OPCl méritent d'être connus, compris et considérés comme un complément solide à toute stratégie d'épargne, quel que soit le niveau de revenu.

Ils ne remplacent pas l'investissement immobilier classique, mais ouvrent une voie complémentaire, plus souple et plus moderne, vers un patrimoine immobilier partagé.

RECORD MONDIAL 119 MILLIONS DE DÉPLACÉS INTERNES EN 2024

À la fin de 2024, plus de 119,3 millions de personnes vivaient en situation de déplacement interne dans le monde, un record historique, doublé en dix ans.

**ENTRE CONFLITS ARMÉS, VIOLENCES
PROLONGÉES ET CATASTROPHES
NATURELLES**

**CETTE CRISE SILENCIEUSE NE CESSE DE
S'AGGRAVER, APPELANT À UNE
MOBILISATION GLOBALE**



Paiement électronique : Le Maroc met fin à l'ère du monopole du CMI

Le paysage du paiement électronique au Maroc connaît un tournant historique. Depuis le 1er mai 2025, les filiales des banques actionnaires du Centre Monétique Interbancaire (CMI) ont désormais le feu vert pour traiter directement avec les commerçants, mettant fin à un quasi-monopole dénoncé depuis longtemps.

Le Maroc s'ouvre à la concurrence :

Paiement électronique : Le Maroc met fin à l'ère du monopole du CMI

Ce changement fait suite à un engagement pris par le CMI auprès du Conseil de la concurrence, qui avait exigé une ouverture du marché après une plainte déposée par l'opérateur Naps. L'objectif est clair : favoriser une concurrence saine entre les prestataires de services de paiement.

Si certains acteurs indépendants ou issus de banques non actionnaires du CMI avaient déjà commencé à équiper les commerçants bien avant cette échéance, les nouveaux venus liés aux grandes banques actionnaires peinent, eux, à passer à l'acte malgré leur préparation technique. Six nouvelles entités sont pourtant prêtes : deux filiales d'Attijariwafa bank, et celles du CIH Bank, de la BCP, de Bank of Africa et du Crédit Agricole. Toutes ont terminé leur interconnexion avec le système d'information du CMI, qui doit désormais se transformer en une plateforme neutre, capable de traiter les transactions de manière équitable.

Malgré l'ouverture réglementaire, aucun contrat commerçant n'a encore été signé par ces nouvelles structures. Les dernières étapes techniques avec les réseaux Visa et Mastercard sont encore en cours, ralentissant le lancement opérationnel. Une conférence prévue autour du 20 mai devrait apporter des précisions et, peut-être, annoncer les premières concrétisations. Parallèlement, le CMI poursuit la gestion de son portefeuille de clients historiques, avec une échéance en ligne de mire : au 1er novembre 2025, il devra transférer environ 55.000 contrats commerçants et 65.000 terminaux de paiement à d'autres opérateurs.



Données bancaires : La Défense Nationale tire la sonnette d'alerte

La Direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI), rattachée à l'administration de la Défense nationale, a émis une alerte urgente concernant une menace numérique croissante : un cheval de Troie nommé BTMOB RAT. Ce logiciel malveillant vise spécifiquement les smartphones Android et représente un danger sérieux pour les données personnelles et bancaires des utilisateurs.

RÉSEAUX SOCIAUX AU MAROC: UNE NOUVELLE LOI EN VUE!

Stop aux fake news, aux discours de haine et aux contenus violents : Le gouvernement passe à l'action pour un espace numérique plus sûr.

« Il est temps de poser un cadre clair à l'expansion numérique. »

Un Internet responsable pour une jeunesse en confiance.

Un Internet responsable pour une jeunesse en confiance

Le Saviez-vous ?

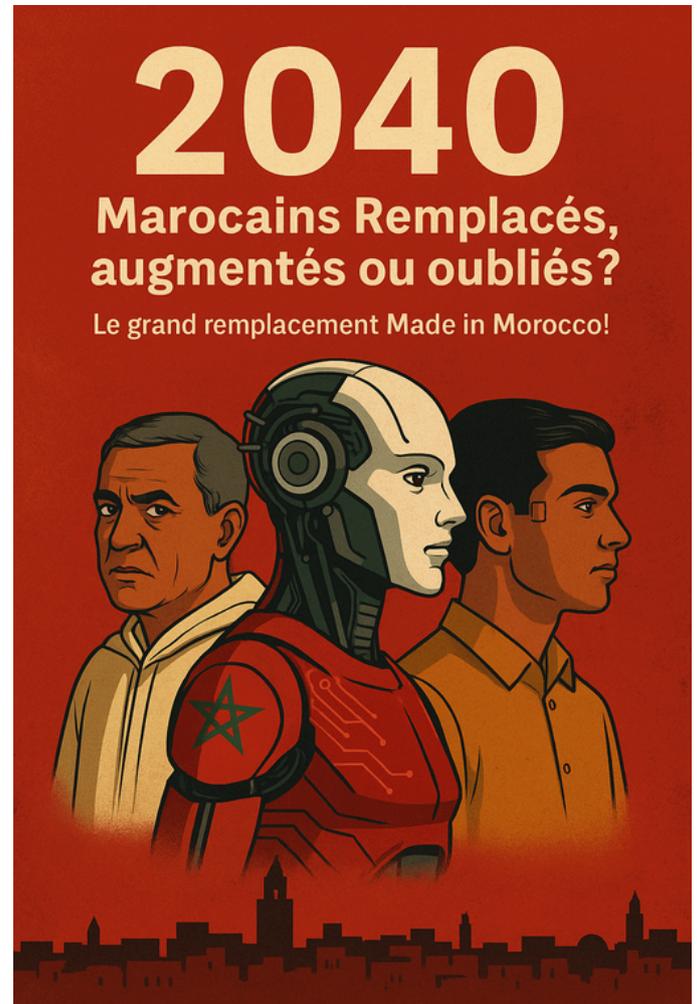
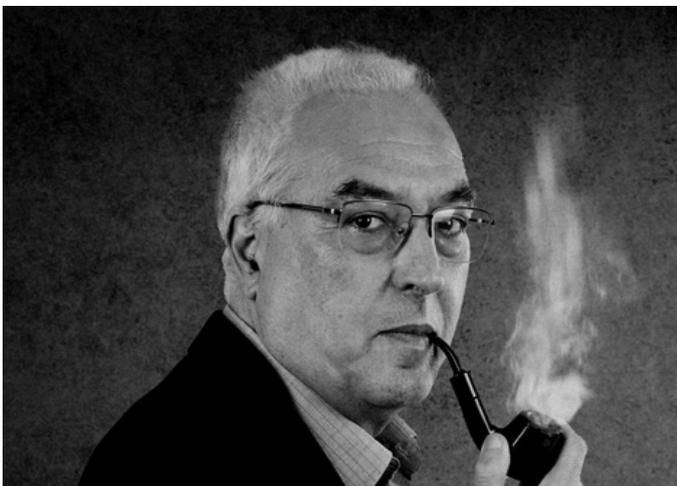
- Inspirée par le modèle européen
- Objectif : protéger les mineurs
- Préserver la liberté d'expression

PARUTION DU LIVRE : « MAROC 2040 : REMPLACÉS, AUGMENTÉS OU OUBLIÉS ? »

Dans un monde bouleversé par l'intelligence artificielle et les mutations démographiques, ce livre interroge l'avenir du Maroc à l'horizon 2040. L'auteur, Adhane Benchakroun, senior marocain engagé, y exprime sa crainte que les Marocains deviennent, dans le silence des révolutions technologiques, remplacés par des machines, augmentés selon des standards extérieurs, ou pire, oubliés des politiques publiques.

Le livre explore dix chapitres structurés autour de quatre axes : la recomposition de l'identité nationale, la transformation du travail et de l'école, l'évolution des villes et des flux migratoires, et enfin, la place de l'humain, de la spiritualité et de l'éthique dans un monde numérisé. Il met en lumière une jeunesse tiraillée entre départ et désillusion, une école inégalitaire menacée par l'IA, des élites technologiques déracinées, et une administration publique qui glisse vers l'automatisation sans régulation sociale.

Au lieu de céder à la panique technologique, Benchakroun propose une voie marocaine originale : une réinvention consciente de notre rapport au progrès. Il plaide pour une éducation humaniste, une souveraineté numérique et une culture du sens. À travers une analyse pluridisciplinaire (économie, sociologie, philosophie, prospective), il appelle à un sursaut collectif pour éviter un avenir piloté par d'autres.



**Ni remplacés, ni
augmentés, ni
oubliés : réinventés.
Tel est le projet qu'il
confie aux
générations futures.**

DÉCLARATION QUI FÂCHE ALGER

**«UN STATUT PLUS AVANCÉ
POUR LE MAROC DANS
SES RELATIONS AVEC
L'UNION EUROPÉENNE
EST À L'ÉTUDE.»**

**— AMBASSADEUR
DE FRANCE AU MAROC**

**CE RAPPROCHEMENT STRATÉGIQUE
POURRAIT VOIR LE JOUR
D'ICI SIX MOIS À UN AN.**

**PARIS ACCÉLÈRE AVEC RABAT...
ET AGACE ALGER**

CESE : La petite et moyenne agriculture familiale

Pour une approche mieux adaptée, innovante, inclusive, durable et territorialisée

Dans cet avis adopté à l'unanimité, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) plaide pour une reconnaissance stratégique de la petite et moyenne agriculture familiale (PMAF), qui représente environ 70 % des exploitations agricoles au Maroc mais reste marginalisée dans les politiques publiques.

Ces exploitations, souvent inférieures à 5 hectares, emploient majoritairement de la main-d'œuvre familiale, assurent l'autosuffisance alimentaire des ménages ruraux, participent aux marchés de proximité, et jouent un rôle clé dans la transmission des savoirs, la préservation des écosystèmes et la cohésion sociale.

Malgré son importance, la PMAF souffre d'une sous-intégration dans les chaînes de valeur, d'un morcellement foncier accru, d'un accès difficile aux intrants, au financement et aux services publics.

Le Plan Maroc Vert (2008-2018), bien qu'ambitieux, a alloué moins de 15 milliards de dirhams à l'agriculture solidaire (PMAF), contre près de 99 milliards à l'agriculture à haute valeur ajoutée, illustrant un déséquilibre flagrant.

De nombreuses zones rurales, notamment montagneuses, n'ont pas vu de réels progrès en matière de développement humain ou de stabilisation de la population.

Le CESE dresse un état des lieux critique : la PMAF ne contribue qu'à 29 % à la valeur ajoutée agricole malgré son poids démographique, et reste faiblement mécanisée, peu digitalisée, peu encadrée techniquement, et peu structurée collectivement (coopératives, GIE).

L'agrégation est souvent déséquilibrée, les petits exploitants restant dépendants des grands agrégateurs.



L'avis propose une série de recommandations concrètes : soutien accru à l'irrigation raisonnée, promotion des cultures résilientes (arganier, safran, cactus...), meilleure structuration collective, transformation locale des produits agricoles, renforcement du conseil agricole (objectif : 1 conseiller pour 960 agriculteurs), développement de l'assurance agricole adaptée, inclusion sociale (femmes, jeunes), et reconnaissance des fonctions environnementales de la PMAF avec des incitations financières.

Il est aussi recommandé de corriger les déséquilibres du Plan Maroc Vert et de la stratégie Génération Green (2020-2030), en élaborant un plan d'action spécifique, territorialisé, en faveur de la PMAF, centré sur l'accès au foncier, aux services sociaux (AMO, retraite), à la formation, au numérique, et au financement alternatif (finance solidaire, microcrédit adapté).

Le CESE souligne l'urgence de revitaliser la PMAF pour des raisons économiques, sociales, environnementales et de sécurité alimentaire, et appelle à une refonte du modèle agricole marocain pour plus d'équité territoriale et sociale.



LE MYTHE DE LA CLASSE MOYENNE RURALE : UNE PROMESSE SANS POLITIQUE ?

Analyse de la politique hydrique du Plan Maroc Vert suite à la publication du CESE "La petite et moyenne agriculture familiale : Pour une approche mieux adaptée, innovante, inclusive, durable et territorialisée"

Une ambition légitime... mais encore abstraite avec des discours en décalage avec les dynamiques sociales réelles

Le mythe de la classe moyenne rurale : une promesse sans politique ?

Depuis le lancement de la stratégie Génération Green 2020-2030, les pouvoirs publics martèlent une ambition centrale : faire émerger une classe moyenne rurale, synonyme de stabilité, de prospérité et de cohésion sociale. L'idée séduit : une agriculture familiale autonome, moderne, résiliente, capable de faire vivre dignement ses membres, d'investir, d'éduquer les enfants et de se projeter dans l'avenir. Mais sur le terrain, cette classe moyenne reste davantage un horizon qu'un phénomène observable. Et pour cause : les conditions structurelles de son émergence ne sont pas réunies.

Le rapport du CESE (2024) le souligne : la ruralité marocaine reste marquée par la précarité, l'irrégularité des revenus, et une dépendance à l'agriculture de subsistance. Près de 50 % des chefs d'exploitation ont plus de 53 ans, 66 % des terres sont en indivision, et 88 % ne sont pas immatriculées. Dans ces conditions, comment bâtir une classe moyenne durable ?

Certes, certaines régions voient émerger des profils d'agriculteurs intégrés aux filières d'export, ayant accès au crédit, à l'assurance et à la formation. Mais ils restent l'exception. Pour la majorité, les revenus sont faibles, saisonniers, imprévisibles. La capacité d'épargne est quasi inexistante, et l'ascension sociale repose davantage sur l'émigration ou l'enseignement urbain que sur la terre.

Qu'est-ce qu'un agriculteur de classe moyenne ? Est-ce un producteur capable de dégager un revenu annuel net suffisant pour scolariser ses enfants, se soigner, investir, et épargner ? Ou suffit-il d'augmenter ses rendements de 10 % grâce à une nouvelle variété de semences ?

En l'absence d'indicateurs précis, d'objectifs chiffrés, et de dispositifs ciblés, l'ambition d'une classe moyenne rurale demeure floue. Le CESE souligne qu'aucune politique foncière, financière ou sociale spécifique n'a été articulée autour de cette cible sociale. Résultat : l'idée reste mobilisée comme un argument de communication, sans traduction opérationnelle suffisante.

Les freins persistants à l'ascension sociale rurale

Plusieurs verrous empêchent les agriculteurs familiaux de franchir le cap de la subsistance vers la consolidation sociale :

L'accès au crédit, limité par l'absence de garanties foncières ou de documents officiels ;

La faiblesse de la couverture sociale, avec une AMO inadaptée aux revenus irréguliers ;

Le manque de services publics dans les douars (écoles, santé, transport) ;

L'absence de formation continue ou de parcours professionnels agricoles pour les jeunes ;

La dépendance à des circuits commerciaux captés par les intermédiaires, réduisant la rentabilité de la production.

Ces blocages ne relèvent pas seulement de l'agriculture. Ils sont sociaux, fiscaux, institutionnels, et demandent une approche intersectorielle, durable, structurée.

Peut-on vraiment créer une classe moyenne rurale dans un contexte de stress hydrique, de morcellement foncier, et de transition démographique ? Certains diront que l'idéal est trop

INFO & ACTUALITÉS NATIONALES ET INTERNATIONALES
EN CONTINU 24H/7J

REPORTAGES, ÉMISSIONS, PODCASTS, CONFÉRENCES, CHRONIQUES VIDÉOS..

+150.000 TÉLÉSPECTATEURS PAR MOIS | +20 ÉMISSIONS | +1000 ÉPISODES

LIVE STREAMING

lastique : recette du shampoing solide maison: Écologique, économique et naturel, le shampoing solid

www.lodj.ma - www.lodj.info - pressplus.ma +212 666-863106 @lodjmaroc

REGARDEZ NOTRE CHAÎNE LIVE
ET RECEVEZ DES NOTIFICATIONS D'ALERTE INFOS



SCAN ME!

DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS POUR L'IRRIGATION, MAIS DES DÉFIS PERSISTANTS POUR LES ZONES BOUR

Dans les vastes plaines du Gharb, l'image d'un petit agriculteur contemplant son champ de blé desséché à proximité de grandes exploitations irriguant abondamment des cultures de fruits rouges destinées aux marchés européens illustre une problématique centrale de la gestion de l'eau agricole au Maroc. Le Plan Maroc Vert (PMV), lancé en 2008, ambitionnait une transformation profonde du secteur. Il a favorisé d'importants investissements dans les infrastructures d'irrigation modernes pour des cultures à haute valeur ajoutée. Parallèlement, les petites exploitations en zones non irriguées (Bour), dépendantes des aléas climatiques, ont fait face à des défis accrus dans un contexte de sécheresse récurrente.

Après plus d'une décennie de mise en œuvre du PMV, il apparaît que la politique hydraulique a pu exacerber certaines disparités entre les modèles agricoles. Cette situation découle en partie de la conception du plan, articulé autour de deux piliers aux dotations et objectifs distincts : un premier pilier axé sur l'agriculture moderne et compétitive, et un second, orienté vers l'accompagnement solidaire de l'agriculture dans les zones plus marginalisées.

Analyse des allocations budgétaires et de leurs implications

Les données financières du PMV indiquent des orientations claires. Sur une enveloppe globale d'investissements mobilisés significative, une part substantielle a été dirigée vers le Pilier I, notamment pour la modernisation des systèmes d'irrigation dans des zones déjà équipées. Les investissements prévus initialement pour le Pilier I étaient estimés entre 75 et 150 milliards de dirhams, tandis que le Pilier II devait mobiliser entre 15 et 20 milliards de dirhams. Le Pilier II visait à soutenir un nombre important d'exploitations familiales, estimé entre 600 000 et plus de 900 000 selon les documents et les phases du plan.

Cette répartition se traduit par un investissement moyen par bénéficiaire considérablement plus élevé pour les exploitations du Pilier I que pour celles du Pilier II. En 2020, le budget effectivement alloué aux projets du Pilier II se situait autour de 14,5 milliards de dirhams, bénéficiant à environ 730 000 agriculteurs. Cela représente un investissement moyen par bénéficiaire pour le Pilier II nettement inférieur à celui du Pilier I, estimé à plus de dix fois moins.



Cette asymétrie financière suggère une orientation stratégique qui a privilégié le développement de l'agriculture intensive et tournée vers l'exportation, anticipant une croissance rapide du PIB agricole. Cette approche a pu reléguer au second plan les enjeux de subsistance et de résilience des petites exploitations familiales.

L'accès différencié à l'eau d'irrigation
Dans un contexte de stress hydrique croissant au Maroc, l'accès à l'eau d'irrigation est devenu un facteur déterminant pour la viabilité des exploitations. Le PMV a investi massivement dans les infrastructures hydrauliques, en particulier pour soutenir des cultures d'exportation à forte valeur ajoutée comme les tomates, les agrumes ou les avocats.

Ces investissements, bien que contribuant à la modernisation du secteur, ont pu accentuer la vulnérabilité des zones Bour.

DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS POUR L'IRRIGATION, MAIS DES DÉFIS PERSISTANTS POUR LES ZONES BOUR

Les cultures gourmandes en eau face au stress hydrique : le cas de l'avocatier

L'expansion de cultures comme l'avocatier, particulièrement exigeante en eau, met en lumière certaines tensions de la stratégie agricole du PMV. Alors que le Maroc est confronté à un stress hydrique structurel, les plantations d'avocatiers se sont multipliées dans certaines régions pour répondre à la demande internationale. Cette expansion a pu exercer une pression supplémentaire sur des ressources hydriques précieuses, parfois au détriment des cultures vivrières et des besoins des petites exploitations environnantes. Cette orientation vers des productions d'exportation à forte consommation d'eau soulève des questions sur la durabilité et l'équité du modèle agricole, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire locale et l'accès équitable aux ressources hydriques.

La fracture technologique et ses conséquences sur l'accès à l'eau

L'accès inégal aux technologies d'irrigation modernes a également contribué à creuser les écarts. Les grandes exploitations du Pilier I ont souvent pu bénéficier de systèmes d'irrigation sophistiqués, de stations météorologiques et de technologies de précision pour optimiser l'utilisation de l'eau. En revanche, de nombreux petits exploitants en zones Bour continuent de dépendre de techniques traditionnelles moins efficaces ou des aléas climatiques.

Cette fracture technologique n'est pas seulement une question de moyens financiers. Elle peut aussi refléter des insuffisances dans le système de vulgarisation agricole pour atteindre efficacement les petits agriculteurs des zones marginalisées. Des estimations ont fait état d'un ratio d'un conseiller agricole pour plusieurs milliers de paysans (par exemple, un conseiller pour 1840 agriculteurs dans la région Fès-Meknès), ce qui rend difficile la diffusion à grande échelle des bonnes pratiques de gestion de l'eau, notamment dans les régions reculées.

Quand l'irrigation et les choix de cultures peuvent impacter la vulnérabilité climatique

Bien que le PMV ait eu parmi ses objectifs d'améliorer la résilience de l'agriculture marocaine face au changement climatique, la politique d'irrigation, en concentrant les investissements sur certaines zones et cultures, a pu avoir des effets paradoxaux. Elle a parfois accentué la vulnérabilité des agriculteurs en zones Bour, qui sont pourtant parmi les plus exposés aux effets du dérèglement climatique.

Les petits exploitants des régions montagneuses, des zones de Bour et des oasis sont confrontés à des défis majeurs : ils subissent l'impact direct de sécheresses fréquentes et sévères, tout en disposant de moins de ressources techniques et financières pour s'adapter. Leurs systèmes de production, souvent diversifiés et adaptés aux conditions locales, n'ont pas toujours reçu le soutien nécessaire pour renforcer leur résilience.

Cette situation est d'autant plus notable que ces agriculteurs jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité agricole, la gestion des terroirs et la sécurité alimentaire locale. En ne ciblant pas prioritairement leurs besoins spécifiques en matière d'accès à l'eau, le PMV a pu affecter leurs moyens de subsistance et fragiliser des systèmes agricoles traditionnels qui pourraient constituer des modèles d'adaptation au changement climatique.

La politique de l'eau, reflet d'orientations stratégiques

Au-delà des aspects techniques, la politique d'irrigation du PMV est révélatrice d'orientations stratégiques fondamentales pour le modèle agricole. L'accent mis sur l'agriculture intensive orientée vers l'exportation a conduit à une allocation des ressources hydriques favorisant potentiellement la croissance économique à court terme, parfois au détriment de l'équité sociale et de la durabilité environnementale.

DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS POUR L'IRRIGATION, MAIS DES DÉFIS PERSISTANTS POUR LES ZONES BOUR

Les cultures gourmandes en eau face au stress hydrique : le cas de l'avocatier

L'expansion de cultures comme l'avocatier, particulièrement exigeante en eau, met en lumière certaines tensions de la stratégie agricole du PMV. Alors que le Maroc est confronté à un stress hydrique structurel, les plantations d'avocatiers se sont multipliées dans certaines régions pour répondre à la demande internationale. Cette expansion a pu exercer une pression supplémentaire sur des ressources hydriques précieuses, parfois au détriment des cultures vivrières et des besoins des petites exploitations environnantes. Cette orientation vers des productions d'exportation à forte consommation d'eau soulève des questions sur la durabilité et l'équité du modèle agricole, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire locale et l'accès équitable aux ressources hydriques.

La fracture technologique et ses conséquences sur l'accès à l'eau

L'accès inégal aux technologies d'irrigation modernes a également contribué à creuser les écarts. Les grandes exploitations du Pilier I ont souvent pu bénéficier de systèmes d'irrigation sophistiqués, de stations météorologiques et de technologies de précision pour optimiser l'utilisation de l'eau. En revanche, de nombreux petits exploitants en zones Bour continuent de dépendre de techniques traditionnelles moins efficaces ou des aléas climatiques.

Cette fracture technologique n'est pas seulement une question de moyens financiers. Elle peut aussi refléter des insuffisances dans le système de vulgarisation agricole pour atteindre efficacement les petits agriculteurs des zones marginalisées. Des estimations ont fait état d'un ratio d'un conseiller agricole pour plusieurs milliers de paysans (par exemple, un conseiller pour 1840 agriculteurs dans la région Fès-Meknès), ce qui rend difficile la diffusion à grande échelle des bonnes pratiques de gestion de l'eau, notamment dans les régions reculées.

Quand l'irrigation et les choix de cultures peuvent impacter la vulnérabilité climatique

Bien que le PMV ait eu parmi ses objectifs d'améliorer la résilience de l'agriculture marocaine face au changement climatique, la politique d'irrigation, en concentrant les investissements sur certaines zones et cultures, a pu avoir des effets paradoxaux. Elle a parfois accentué la vulnérabilité des agriculteurs en zones Bour, qui sont pourtant parmi les plus exposés aux effets du dérèglement climatique.

Les petits exploitants des régions montagneuses, des zones de Bour et des oasis sont confrontés à des défis majeurs : ils subissent l'impact direct de sécheresses fréquentes et sévères, tout en disposant de moins de ressources techniques et financières pour s'adapter. Leurs systèmes de production, souvent diversifiés et adaptés aux conditions locales, n'ont pas toujours reçu le soutien nécessaire pour renforcer leur résilience.

Cette situation est d'autant plus notable que ces agriculteurs jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité agricole, la gestion des terroirs et la sécurité alimentaire locale. En ne ciblant pas prioritairement leurs besoins spécifiques en matière d'accès à l'eau, le PMV a pu affecter leurs moyens de subsistance et fragiliser des systèmes agricoles traditionnels qui pourraient constituer des modèles d'adaptation au changement climatique.

La politique de l'eau, reflet d'orientations stratégiques

Au-delà des aspects techniques, la politique d'irrigation du PMV est révélatrice d'orientations stratégiques fondamentales pour le modèle agricole. L'accent mis sur l'agriculture intensive orientée vers l'exportation a conduit à une allocation des ressources hydriques favorisant potentiellement la croissance économique à court terme, parfois au détriment de l'équité sociale et de la durabilité environnementale.

Cette orientation est perceptible dans le traitement des cultures vivrières destinées au marché national, souvent situées en zones non irriguées et donc soumises aux aléas climatiques. La priorisation des produits d'exportation a pu détourner l'attention et les ressources du soutien à une agriculture nourricière résiliente, capable d'assurer la sécurité alimentaire du pays. La crise alimentaire mondiale de 2007-2008, qui avait en partie motivé le lancement du PMV, semble avoir vu ses leçons s'estomper au profit d'une logique productiviste et exportatrice.

DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS POUR L'IRRIGATION, MAIS DES DÉFIS PERSISTANTS POUR LES ZONES BOUR

Génération Green : vers un changement de paradigme pour l'eau agricole ?

La nouvelle stratégie "Génération Green 2020-2030", qui succède au PMV, affiche une ambition accrue pour le développement durable et l'inclusion, notamment des jeunes agriculteurs. Cependant, les premières orientations ne semblent pas marquer une rupture radicale avec l'approche précédente en matière de gestion de l'eau. La stratégie Génération Green prévoit des investissements importants dans le secteur de l'eau, y compris pour l'irrigation localisée, l'extension et la modernisation des réseaux, ainsi que le dessalement de l'eau de mer.

Les défis structurels liés à l'accès à l'eau pour les petits agriculteurs demeurent : difficultés d'accès au crédit pour financer des infrastructures d'irrigation, problèmes fonciers limitant les investissements hydrauliques, et besoin de renforcement des services de vulgarisation pour diffuser les techniques d'économie d'eau adaptées.

Pour que Génération Green apporte des améliorations significatives par rapport au PMV, une révision approfondie de la politique hydraulique agricole pourrait être envisagée. Cette révision pourrait inclure :

- Une répartition plus équilibrée des investissements dans les infrastructures d'irrigation entre les différentes régions et catégories d'agriculteurs.
- Des programmes spécifiques pour améliorer la résilience hydrique des exploitations en zones Bour, notamment par des techniques de conservation des eaux et des sols.
- Une meilleure intégration des savoirs traditionnels de gestion de l'eau, adaptés aux contextes locaux.
- Une tarification de l'eau agricole qui tienne davantage compte des disparités socioéconomiques entre exploitants et de la rareté de la ressource.
- Un renforcement significatif des services de vulgarisation pour diffuser les bonnes pratiques de gestion de l'eau, en particulier auprès des petits agriculteurs.

Conclusion : vers une gestion plus équitable et durable de l'eau pour l'agriculture marocaine

L'eau est un bien commun dont la gestion équitable conditionne la viabilité de l'agriculture marocaine dans son ensemble. Les déséquilibres constatés dans l'accès à l'irrigation entre les grandes exploitations modernes et les petites fermes familiales peuvent compromettre non seulement la survie de ces dernières, mais aussi la cohésion sociale des territoires ruraux et la durabilité environnementale du secteur.

Une approche plus intégrée de la gestion de l'eau agricole nécessiterait de reconsidérer les priorités stratégiques du développement agricole. Plutôt que d'opposer productivité et équité, ou agriculture d'exportation et agriculture vivrière, le Maroc pourrait gagner à développer une vision qui reconnaisse la complémentarité des différents systèmes de production et la nécessité d'une répartition plus équilibrée et durable des ressources hydriques.

Dans un contexte de raréfaction croissante de l'eau due au changement climatique, cette réorientation n'est pas seulement une question de justice sociale, mais un impératif pour la résilience de l'agriculture marocaine. Les zones Bour, longtemps restées en marge des grands investissements hydriques, pourraient devenir des laboratoires d'innovation pour une agriculture résiliente, économe en eau et adaptée aux contraintes climatiques futures.

L'avenir de l'agriculture marocaine dépendra en grande partie de sa capacité à démocratiser l'accès à l'eau d'irrigation tout en promouvant des pratiques plus économes et durables. Le Plan Maroc Vert, malgré certaines réussites en termes de modernisation, a montré des limites face à ce défi. Il reste à déterminer si la stratégie Génération Green saura tirer les leçons de ces expériences pour construire un modèle agricole véritablement inclusif et durable, où chaque goutte d'eau contribue à une agriculture à la fois productive, équitable et résiliente.

AGRICULTURE FAMILIALE : LA GRANDE OUBLIÉE DE LA STRATÉGIE GENERATION GREEN ?

Essentiellement concentrée dans des exploitations agricoles de moins de cinq hectares, qui représentant environ 70% du total des terres agricoles, la petite et moyenne agriculture familiale (PMAF) assume plusieurs fonctions socioéconomiques et environnementales tout en employant une part importante de la main-d'œuvre agricole, majoritairement composée de travailleurs familiaux.

La PMAF constitue bien un pilier du développement agricole et rural au Maroc et doit, à ce titre, figurer comme priorité stratégique dans les politiques agricoles et rurales nationales, comme cela ressort de l'avis adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du Conseil économique, social et environnemental (CESE) le 31 octobre 2024. L'ambition est d'en faire un secteur plus productif, inclusif et durable, en propulsant son intégration dans les chaînes de valeur, son pouvoir de négociation au niveau des marchés locaux et sa contribution à la stabilité de la population rurale, à l'amélioration de son revenu et la préservation des écosystèmes.

Or, aujourd'hui, les défis auxquels la PMAF fait face se sont intensifiés. Son développement et sa résilience sont particulièrement impactés par des facteurs tels que le changement climatique, la hausse des prix des intrants, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, le morcellement des terres et sa structuration insuffisante, couplée à une intermédiation excessive. De plus, le vieillissement de la population agricole s'accroît, au point d'obérer la viabilité de milliers de petites et moyennes exploitations familiales dans un contexte marqué par la désaffection des jeunes générations, moins enclines à perpétuer une activité considérée comme incertaine.

Ce contexte ne signifiera pas pour autant la fin de la petite et moyenne agriculture. Il peut ouvrir la voie à la réorganisation en profondeur des structures d'exploitations et des modes d'exercice du métier d'agriculteur. Il faut donc bien se garder de l'érosion progressive du tissu agricole traditionnel qui, s'il parvient à attirer les jeunes, peut être constituer une composante essentielle de la résilience alimentaire du pays.



Dès lors, le Maroc doit pouvoir compter sur le renouvellement des générations pour accélérer la transformation du secteur et de faire de l'innovation le moteur de notre modernité agricole et alimentaire. Ce secteur, par essence, innove sans cesse et de tout temps, les agriculteurs doivent inscrire leurs activités dans des démarches de progrès. Aussi, le plan « Green Génération 2020-2030 » comporte une série de mesures, dont l'accompagnement par la formation de 350 000 jeunes agriculteurs et investisseurs afin de favoriser l'émergence d'un modèle plus résilient et productif.

Il s'agit pas moins que de faire émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs ruraux, non forcément issus du milieu agricole, mieux formés, peut-être plus féminisés, davantage ouverts aux nouvelles pratiques agricoles et à la commercialisation en circuit court.

AGRICULTURE FAMILIALE : LA GRANDE OUBLIÉE DE LA STRATÉGIE GENERATION GREEN ?

L'agriculture traditionnelle, mieux organisée dans le cadre de coopératives et groupements agricoles productifs et assurant l'ancrage des populations rurales dans les territoires, coexistera alors, sans céder sa place, avec l'entreprise agricole qui vise à répondre à une demande mondiale, et avec une forme inédite de micro-exploitations qui empruntent les codes de la startup. Cette situation va constituer une véritable révolution culturelle dans le monde rural marocain, en espérant qu'elle donne naissance à une classe moyenne agricole véritablement entrepreneuriale.

Il s'agit possiblement d'une tendance de fond à consolider pour qu'à terme, le secteur agricole puisse concurrencer les opportunités offertes par l'économie urbaine. Les fonctionnaires du ministère de l'agriculture devront, à l'avenir, être très attentifs à ce renouvellement escompté des générations d'agriculteurs pour qu'il soit l'occasion d'une accélération indispensable vers l'agriculture durable. C'est en effet souvent à partir de signaux faibles que se font les grandes transformations et innovations !

Le moment est donc non seulement d'organiser la connaissance de l'agriculture familiale du fait de ses caractéristiques et modes de fonctionnement spécifiques, non réductibles à une dimension économique ou, au contraire sociale, mais aussi d'investir dans la caractérisation de ces nouveaux actifs agricoles, la compréhension de leur insertion dans ce secteur d'activité, et la façon dont les politiques publiques les accompagnent.



Ikbal Sayah, expert en développement humain et en évaluation des politiques publiques. Il dirige depuis 2007 le pôle des études générales de l'Observatoire National du Développement Humain.



LE FONCIER : TALON D'ACHILLE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE AU MAROC

Dans le paysage agricole marocain, une fracture béante sépare les exploitations modernes, intensives et connectées aux marchés internationaux, des petites et moyennes exploitations familiales qui luttent pour leur survie. Au cœur de cette disparité se trouve une problématique aussi ancienne que complexe : la question foncière. Alors que le Plan Maroc Vert (PMV) puis la stratégie Génération Green ont insufflé des milliards de dirhams dans le secteur, la structure foncière archaïque et fragmentée demeure le principal obstacle à l'émergence d'une agriculture familiale prospère.

Les racines historiques d'un problème structurel
L'histoire agraire du Maroc est marquée par une évolution complexe des régimes fonciers. Les terres collectives, Habous, domaniales et Melk (privées) forment une mosaïque juridique qui complique considérablement la gestion du patrimoine foncier. La colonisation a accentué cette complexité en créant de nouvelles catégories foncières, tandis que les politiques post-indépendance n'ont pas réussi à résoudre ces contradictions historiques.

La structure foncière marocaine, comme le soulignent de nombreux experts, reflète les sédimentations successives de l'histoire du pays, avec des régimes juridiques qui se superposent sans cohérence d'ensemble. Cette situation rend particulièrement difficile toute tentative de modernisation inclusive du secteur agricole.

Le morcellement excessif constitue l'un des symptômes les plus visibles de cette crise foncière. Selon des données récentes, la petite et moyenne agriculture familiale représente environ 70% du total des exploitations agricoles marocaines. Nombre d'entre elles sont de petite taille, souvent moins de 5 hectares. Ce morcellement, qui s'amplifie au fil des générations en raison du système d'héritage, condamne ces exploitations à une précarité chronique. Des études indiquent qu'un pourcentage significatif des exploitations de moins de 5 hectares sont en indivision, et une large part des terres de la petite agriculture ne sont pas immatriculées.

Par Hicham EL AADNANI
Consultant en Intelligence Stratégique



L'indivision : un héritage qui paralyse
Le problème de l'indivision touche particulièrement les exploitations familiales. Lorsqu'un propriétaire décède, ses terres sont souvent maintenues en indivision entre les héritiers, parfois pendant plusieurs générations. Cette situation paralyse toute initiative de développement. Des témoignages d'agriculteurs, notamment dans des régions comme le Gharb, illustrent cette impasse : des parcelles familiales partagées entre de nombreux héritiers répartis sur plusieurs générations, dont certains vivent à l'étranger ou en ville, rendent impossible tout accord sur un projet d'investissement. Sans titre individuel, l'accès au crédit bancaire est bloqué, contraignant les exploitants à des méthodes de culture traditionnelles et peu rentables. Cette situation d'indivision généralisée constitue un véritable cercle vicieux : sans titre de propriété clairement établi, pas d'accès au crédit ; sans crédit, pas d'investissement ; sans investissement, pas d'amélioration de la productivité ni des revenus. Et pourtant, les stratégies agricoles successives ont souvent sous-estimé cette réalité fondamentale.

LE FONCIER : TALON D'ACHILLE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE AU MAROC

Le Plan Maroc Vert : une opportunité manquée pour la réforme foncière

Lancé en 2008, le Plan Maroc Vert (PMV), avec des investissements mobilisés estimés à plus de 100 milliards de dirhams sur une décennie, n'a pas suffisamment abordé la question d'une véritable réforme foncière. Si le Pilier I du plan a effectivement permis l'émergence d'exploitations modernes et performantes, le Pilier II, censé accompagner l'agriculture familiale, n'a pas su lever le verrou foncier.

Des économistes et chercheurs spécialisés en politique agricole soulignent qu'on ne peut moderniser une agriculture familiale sans résoudre la question foncière. Le PMV a distribué des subventions et des équipements, mais sans toucher au cœur du problème, ce qui s'apparenterait à construire un château sur du sable.

Les chiffres illustrent cette problématique : sur les montants importants investis dans le cadre du PMV, une part relativement faible a bénéficié directement aux petites exploitations (agriculture solidaire), estimée à environ 14,5 milliards de dirhams, alors que l'agriculture à haute valeur ajoutée en captait près de 99 milliards. Ces petites exploitations représentent pourtant une large majorité des exploitations agricoles du pays. Cette disproportion s'explique en grande partie par l'incapacité structurelle des petites exploitations à mobiliser les financements, faute de garanties foncières.

L'impossible accès au crédit : le nœud gordien

Le Crédit Agricole du Maroc (CAM), principal bailleur de fonds du secteur, exige des garanties que la plupart des petits agriculteurs ne peuvent fournir. Sans titre foncier clairement établi, l'octroi de prêts significatifs est quasiment impossible. Les dispositifs alternatifs, comme le microcrédit ou les prêts de campagne, bien qu'utiles, restent souvent insuffisants pour financer une véritable modernisation des exploitations.

De nombreux témoignages d'agriculteurs font état de tentatives infructueuses d'obtenir un crédit pour des améliorations (comme l'irrigation goutte-à-goutte) faute de titre foncier, la terre étant en indivision depuis plusieurs générations avec de nombreux héritiers, rendant la situation administrative inextricable.

Le paradoxe est cruel : les exploitations qui auraient le plus besoin de se moderniser pour sortir de la précarité sont précisément celles qui ne peuvent pas accéder aux financements nécessaires. Cette situation explique en grande partie l'efficacité limitée du Pilier II du PMV pour cette catégorie d'agriculteurs, malgré les discours officiels sur ses succès.

La melkisation : une solution incomplète

Face à ce constat, l'État a tenté d'accélérer le processus de "melkisation" des terres collectives, notamment pour les terres irriguées. Cette politique vise à transformer les droits d'usage collectifs en droits de propriété privée, afin de faciliter l'investissement et l'accès au crédit.

Cependant, cette approche présente des limites importantes. D'une part, elle ne résout pas toujours le problème du morcellement, qui peut même s'accélérer après la privatisation. D'autre part, elle peut conduire à des phénomènes de concentration foncière au profit d'investisseurs extérieurs à la communauté, lorsque les petits attributaires, incapables de valoriser leurs parcelles, finissent par les vendre. Des sociologues ruraux alertent sur le fait qu'une melkisation sans accompagnement adéquat peut accélérer la prolétarianisation des petits agriculteurs, qui vendent leurs terres pour résoudre des problèmes immédiats et se retrouvent ensuite sans ressources, grossissant les rangs des travailleurs agricoles précaires ou de l'exode rural.

LE FONCIER : TALON D'ACHILLE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE AU MAROC

Génération Green : persistance des angles morts

La stratégie "Génération Green 2020-2030", qui a pris le relais du PMV, accorde une place plus importante à l'émergence d'une classe moyenne rurale et à la promotion de l'entrepreneuriat agricole. Toutefois, elle semble ne pas apporter encore de solution structurelle décisive à la question foncière.

Le programme d'appui aux coopératives et le renforcement des organisations professionnelles agricoles constituent des avancées positives, mais qui buttent toujours sur le même obstacle : l'insécurité foncière et la fragmentation des exploitations. Des acteurs du développement rural déplorent que l'on cherche à créer une classe moyenne agricole sans traiter la principale cause de pauvreté rurale : l'accès sécurisé au foncier. Cela reviendrait à vouloir construire un édifice en commençant par le toit.

Les femmes rurales : doublement marginalisées

La question foncière affecte particulièrement les femmes rurales, qui subissent une double marginalisation. Bien que le droit successoral leur reconnaisse une part d'héritage, dans la pratique, les femmes rurales renoncent souvent à leurs droits sous la pression sociale ou familiale. Des études et témoignages rapportent que des femmes ne reçoivent jamais leur part des revenus des terres familiales, gérées par les hommes sous prétexte d'éviter le morcellement, et se retrouvent parfois à travailler comme journalières sur des terres qui devraient être en partie les leurs. Seulement un faible pourcentage de femmes possèdent des terres agricoles au Maroc.

Cette réalité, souvent insuffisamment prise en compte par les stratégies agricoles successives, contribue à la féminisation de la pauvreté rurale. Les projets spécifiquement destinés aux femmes rurales dans le cadre du PMV ou de Génération Green, comme les unités de valorisation de produits du terroir, ne compensent pas cette inégalité fondamentale d'accès aux ressources foncières.

Vers une réforme foncière intégrée : pistes et solutions

Face à l'ampleur du défi, plusieurs pistes de solutions émergent des expériences internationales et des propositions d'experts nationaux :

1. Réforme du cadre juridique de l'indivision : faciliter la sortie de l'indivision par des procédures simplifiées et accessibles aux populations rurales, souvent peu alphabétisées et éloignées des centres administratifs.
2. Promotion de formes collectives d'exploitation : encourager les groupements d'agriculteurs et les coopératives d'exploitation pour atteindre des échelles économiquement viables, sans nécessairement fusionner les propriétés.
3. Création d'un marché foncier régulé : mettre en place des dispositifs permettant de fluidifier les transactions foncières tout en protégeant les petits agriculteurs contre la spéculation.
4. Mécanismes de financement adaptés : développer des produits financiers spécifiques pour les exploitations en situation d'indivision ou disposant de droits d'usage non formalisés.
5. Technologies de cadastre et digitalisation : accélérer l'immatriculation des terres grâce aux nouvelles technologies de cartographie et de géolocalisation, un processus en cours via l'ANCFCC.

De l'avis de nombreux consultants en développement agricole, la résolution de la question foncière nécessite une approche holistique, associant réformes juridiques, accompagnement technique et innovations financières. C'est un chantier complexe mais incontournable pour réellement transformer l'agriculture familiale marocaine.

Conclusion : au-delà des milliards, la nécessité d'une vision systémique

Le déséquilibre observé dans la répartition des investissements du Plan Maroc Vert (où l'agriculture solidaire a reçu significativement moins que l'agriculture à haute valeur ajoutée) n'est pas simplement le résultat d'un choix politique. Il reflète également l'incapacité structurelle des petites exploitations à absorber les financements disponibles, en raison principalement de leur situation foncière précaire.

La stratégie Génération Green risque de reproduire les mêmes biais si elle ne s'attaque pas frontalement à cette question fondamentale. Les milliards de dirhams investis dans la modernisation agricole continueront à bénéficier principalement aux exploitations déjà sécurisées sur le plan foncier, creusant davantage le fossé entre une agriculture performante, intégrée aux marchés internationaux, et une agriculture familiale condamnée à la subsistance précaire.

Au-delà des discours sur l'agriculture solidaire et la classe moyenne rurale, c'est bien une révolution foncière qu'il faut engager pour que les politiques agricoles marocaines tiennent enfin leurs promesses d'inclusion. Sans cette transformation fondamentale, le talon d'Achille de l'agriculture familiale continuera de fragiliser l'ensemble du secteur agricole marocain, compromettant sa résilience face aux défis climatiques et économiques à venir.

PLAN MAROC VERT : QUAND LA PROMESSE AGRICOLE TOURNE LE DOS AUX PETITS EXPLOITANTS

Lancé en 2008 pour moderniser l'agriculture marocaine, le Plan Maroc Vert a mobilisé plus de 100 milliards de dirhams. Quinze ans plus tard, si les performances à l'export sont là, les petits exploitants restent largement marginalisés. Déséquilibre des investissements, fragilité foncière, stress hydrique et gouvernance opaque : il est temps de repenser le modèle.

Ambition affichée, des résultats inégaux

Dès son lancement, le Plan Maroc Vert (PMV) promettait de faire de l'agriculture un moteur de croissance, en alliant performance économique et développement social. Deux piliers structuraient la stratégie : l'un tourné vers une agriculture intensive, capitalisée et orientée export ; l'autre destiné à accompagner les petits exploitants dans une logique de solidarité.

Mais à l'épreuve du temps, ce double pari semble rompu. Les résultats profitent surtout aux grands opérateurs. En chiffres : près de 85 % des aides publiques ont bénéficié à une minorité d'agriculteurs bien dotés en ressources et en foncier. Le « pilier II » censé soutenir l'agriculture solidaire a reçu à peine 14 milliards de dirhams, contre 99 milliards pour le pilier « moderne ». Une inégalité de traitement qui fragilise le tissu rural au lieu de le consolider.

Agrégation agricole : une intégration déséquilibrée

Autre levier majeur du PMV : l'agrégation. L'idée était de faire coopérer grands et petits exploitants autour de chaînes de valeur intégrées. Mais dans la pratique, beaucoup de projets ont abouti à une relation asymétrique, où les petits agriculteurs deviennent des sous-traitants dépendants, sans transparence sur les prix ni participation aux décisions. Loin d'émanciper, ce modèle renforce une forme de subordination.

Le foncier, angle mort du développement

La question foncière reste sans réponse. Indivision, morcellement extrême, titres non délivrés... Les obstacles juridiques empêchent l'accès au crédit, aux aides et aux investissements. Les terres collectives, Guich ou melk indivis, continuent d'échapper à toute stratégie de valorisation cohérente. Tant que ces verrous ne seront pas levés, l'agriculture familiale restera condamnée à la précarité.



Irrigation ciblée, inégalités aggravées

Le déséquilibre touche aussi l'eau. Alors que des milliards ont été investis dans les périmètres irrigués bien dotés (Souss, Haouz, Gharb), les zones bour, non irriguées mais essentielles, ont été laissées pour compte. Ces zones représentent pourtant la majorité des terres agricoles du pays. Après six années de sécheresse consécutives, cette inégalité devient intenable. Les petits agriculteurs, sans eau ni appui technique, voient leurs rendements s'effondrer.

Subventions publiques : quelle transparence ?

Au cœur de toutes ces limites, une même interrogation : où va l'argent public ? Les mécanismes de suivi, d'audit et de redevabilité sont peu clairs. Les rapports d'évaluation sont rares, les critères d'attribution opaques. L'implication des collectivités locales et des coopératives paysannes reste marginale. Résultat : un sentiment d'injustice grandissant dans le monde rural.

Plan Maroc Vert 2.0

Vers un nouveau modèle agricole



Le contexte actuel – stress hydrique, changement climatique, tensions alimentaires mondiales – impose une refonte profonde du modèle. Il ne s’agit pas de rejeter tout le PMV, mais d’en corriger les dérives et les angles morts.

Le Maroc a besoin d’un Plan Vert 2.0, fondé sur :

- Une réforme foncière ambitieuse,**
 - Le recentrage des politiques sur les petits exploitants et les zones vulnérables,**
 - Une meilleure gouvernance des subventions**
 - Et l’adoption de modèles agroécologiques résilients.**
- Car une agriculture qui oublie ses petits agriculteurs finit par s’assécher – dans tous les sens du terme.**



**Rejoignez notre chaîne WhatsApp
pour ne rien rater de l'actualité !**



SCAN ME



www.pressplus.ma



LE KIOSQUE 2.0 DE L'ODJ MÉDIA

100%
FREE



Pressplus est le kiosque 100% digital et augmenté de **L'ODJ Média** du groupe de presse **Arrissala SA** qui vous permet de lire une centaine de nos **magazines, hebdomadaires et quotidiens** gratuitement.

Que vous utilisiez votre téléphone mobile, votre tablette ou même votre PC, **Pressplus** vous apporte le kiosque directement chez vous



SCAN ME